



"mon journal"

#21

juillet août 2007

av eloul 5767

# Rabbin au féminin

par catherine colin

## SOMMAIRE

Le  
Rabbinat  
p. 2

Cuisine de  
nos ancêtres  
p. 3

Monsieur  
le rabbin,  
p. 4

Trois hommes discutent des mérites de leurs filles respectives, avec beaucoup de fierté et de *nahè*s (contentement). "Ma fille, dit le premier, a très bien réussi ; elle est un grand chirurgien et elle est présidente de sa société médicale !



*Catherine Colin n'est pas rabbin mais elle anime régulièrement les offices de notre communauté. Elle dirige également notre Talmud Torah.*

- Ma fille, dit le deuxième, est professeur émérite à la Faculté de Droit !

- Et ma fille, dit le troisième, est rabbin.

- Rabbin ? *shrabbin* ? c'est une carrière pour une fille juive ?

Cette *maysè* (histoire juive) prend toute sa saveur dans un contexte juif libéral.

En effet l'accès de la femme à des rôles publics semble être incompatible, dans le judaïsme traditionnel, avec l'image de la femme juive. On sait aujourd'hui

que les femmes participent à la vie publique, la question est de savoir si ce rôle public se limite

au monde laïc ! Rashi n'écrit-il pas : "Le fait que le Talmud dise que les femmes sont exemptes des commandements positifs liés au temps signifie simplement qu'elles ne sont pas liées par l'obligation d'y obéir, mais, poursuit-il, si elles désirent assumer l'obligation de ces mitsvot, elles en ont le droit et on ne saurait les en empêcher ?"

Une des objections est qu'à l'époque du Talmud, il était considéré comme un déshonneur pour la communauté des hommes qu'une femme lise la Torah, parce que l'on aurait pu penser qu'il n'y avait pas, parmi eux, d'hommes capables de lire la Torah. Mais les mentalités sont longues à évoluer et si, depuis 1922, l'ordination des femmes est autorisée par la Conférence centrale des rabbins américains, il a fallu attendre cinquante ans pour que la première femme soit officiellement ordonnée rabbin en 1972 à Cincinnati.

Célia Surget a choisi cette carrière (pour reprendre le terme de la *maysè* précédente) après que la voie ait été ouverte par de nombreuses femmes à travers le monde, mais nous savons que ce ne sera peut-être pas toujours facile d'être un rabbin au féminin en France. Sa *semikha* a eu lieu à Londres le 1er juillet dernier, et nous lui souhaitons Mazal Tov !

### Pour en savoir + :

- Qu'est-ce que le judaïsme libéral ? et Isha, du rabbin Pauline Bebe aux éditions Calmann-Lévy.

- Les liens sur le même thème sur :

[www.ujl-lyon.com](http://www.ujl-lyon.com).



union juive libérale de Lyon

[www.ujl-lyon.com](http://www.ujl-lyon.com)

# Le rabbinat

De la période médiévale à nos jours, la fonction de rabbin [terme dérivé de l'araméen rabbi « mon maître »], guide spirituel et autorité halakhique de la communauté juive, a connu des définitions diverses. Ce terme était au départ une marque de respect donnée par les juifs à une personne sage, cultivée et instruite en matière religieuse. Par exemple, Jésus était souvent appelé Rabbi par ses disciples.

La fonction de rabbin n'apparaît qu'au 1er siècle après JC et concerne les membres du Sanhédrin (grande institution juive de 71 membres religieux ou laïcs créée dès le IV<sup>e</sup> siècle avant JC, souveraine en matière religieuse, judiciaire et politique) qui la reçoivent par ordination (semikha), selon le principe de l'imposition des mains (chirotonie). Par la suite, cette ordination revêtait différentes

modalités et fut supprimée complètement à la fin du patriarcat en Palestine. Le terme de semikha s'est cependant maintenu, en un sens plus ou moins impropre : donner la semikha, c'est, pour un rabbin célèbre ou une institution reconnue, les lieux des formes diverses, et a toujours été regardé comme un mode privilégié de communication avec le simple fidèle et le grand public), enseignement, présidence du tribunal rabbinique, etc. Animateur spirituel de sa communauté, le rabbin n'est en aucune façon un prêtre ; il est marié et père de famille, et ne joue pas de rôle particulier dans la liturgie synagogale. Il ne sert pas d'intermédiaire entre Dieu et les hommes ; il ne confesse ni n'absout ; il n'a pas l'exclusivité de la célébration des offices (réservée au hazan professionnel ou bénévole) ni de la bénédiction des fidèles : le rabbin est, avant tout, le maître qui guide et qui instruit. Il perçoit ou non une rémunération, et entretient des liens variables avec les institutions communautaires et avec leurs dirigeants laïcs. Son titre même change d'une aire culturelle à une autre : rav, mais aussi hakham (savant), marbits tora (enseignant de la Loi), rabbi, rebe etc

En principe, son autorité n'excède pas les limites de sa communauté (à moins qu'il ne jouisse effectivement d'un rayonnement particulier) et il n'est ordinairement pas intégré à une hiérarchie. Certaines structures complexes, avec grands rabbins locaux, régionaux et/ou nationaux ont pu cependant émerger historiquement avec l'aval, voire à la demande des autorités non juives (dans une intention de contrôle). En mettant un terme à l'existence légale des communautés juives, l'Emancipation a entraîné une redéfinition de la fonction, notamment dans les sociétés de séparation de l'Eglise et de l'Etat (ainsi en France). Depuis 1921, le Rabbinat israélien est bicéphale, avec un grand rabbin sépharade appelé (Rishon le-Tsion, litt/premier de Sion) et un Grand Rabbin ashkénaze ; contrairement à ses homologues occidentaux, il est toujours en charge des questions de statut personnel (mariages et divorces notamment). En France, en 1996, le corps rabbinique

comptait 164 ministres du culte, dont 30 grands rabbins, 79 rabbins et 55 délégués rabbiniques ; 88 de ces rabbins exercent en région parisienne et 21 dans les trois départements concordataires.

Le judaïsme orthodoxe n'admet pas qu'une femme puisse devenir rabbin. Seuls les mouvements libéraux nés au XIX<sup>e</sup> siècle sont susceptibles de l'accepter.

Pendant la Haskala, on vit accéder au titre de rabbin des gens dont la semikha n'était pas reconnue, quand ce n'était pas leur judaïsme qui était sujet à caution ! Lors des "Golden Sixties" en Amérique, on vit des femmes diriger l'office, porter talith et tephillin, voire devenir rabbin (à ne pas confondre avec rabbine («rabbanout») qui désigne en français la femme du rabbin, comme on peut dire la générale ou la colonelle). Il reste exceptionnel en Europe que les femmes tiennent un rôle majeur dans l'organisation des offices ou deviennent rabbin. En France, il n'y a qu'une communauté dont le rabbin soit une femme\*. Il s'agit d'un rabbin libéral, Pauline Bebe : ordonnée en 1990, elle a fait ses études rabbiniques au Leo Baeck College de Londres et a été l'une des premières femmes rabbins d'Europe. En revanche, aux États-Unis d'Amérique et au Canada, les femmes rabbins sont nombreuses dans le judaïsme réformé (reform). Aujourd'hui, elles sont 600 à travers le monde. Historiquement, la première femme juive à pratiquer la carrière de rabbin, à être ordonnée et à remplir la fonction sociale, théologique et religieuse liée à cette ordination fut Regina Jonas (1902- 1944). Originaire de Berlin, académicienne judéo-allemande, elle fut la figure de proue du Judaïsme progressiste.

**Frédéric Zeitoun**

\*Et Célia Surget depuis l'écriture de ces lignes !



François Garaï est rabbin à Genève et anime occasionnellement des offices de notre communauté.

habiliter un candidat faisant preuve de connaissances suffisantes à occuper un poste de rabbin ou de dayan (juge). L'expression exacte serait plutôt hataraa horaa (permission d'enseigner) ; selon une loi non écrite mais observée universellement, il était interdit de confier un poste rabbinique à quiconque, fût-il réputé pour sa science, ne pouvant présenter un tel diplôme. Cette mesure correspond à la recommandation du Talmud (Sanhédrin, 5b) : « Qu'un disciple n'enseigne pas sans l'autorisation de son maître. »

Ses attributions originelles sont diverses : organisation du culte, surveillance de l'abattage rituel, prédication (le sermon -drasha- qui a revêtu suivant les temps et

LÉGENDE :  

**Talmud torah**  
 le dimanche matin

sam 30 juin

sam 7 juil

sam 14 juil

sam 21 juil

sam 28 juil

sam 4 août

sam 11 août

T A M O U Z

A V

vacances scolaires

## Dressons la table (suite)

# La cuisine de nos ancêtre les hébreux

Il est assez difficile de savoir précisément ce que mangeaient nos ancêtres à l'époque biblique. Les documents écrits sont rares, les éléments archéologiques quasi-inexistants (le propre de la nourriture étant d'être périssable).

La civilisation mésopotamienne nous a légué de très nombreuses tablettes représentant des préparatifs culinaires (3000 ans avant notre ère) ainsi que des recettes (lire J. Bottéro, *La plus vieille cuisine du monde*, avec notamment la recette du pâté aux petits oiseaux ou des pains aux herbes !). De nombreuses peintures égyptiennes nous donnent aussi de précieuses informations. N'oublions pas que la période dite biblique est censée recouvrir une période d'environ 3000 ans. En 3 millénaires les civilisations évoluent et les habitudes alimentaires aussi !

l'époque qui nous intéresse : les habitants du Proche-Orient ne connaissent pas certains produits. Rappelons donc par exemple que le riz, les pommes de terre, le sucre et le café leur sont inconnus, et que les tomates et les oranges ne poussent pas encore dans les jardins d'Israël. D'autres produits, quant à eux, sont dans l'Antiquité considérés comme non-comestibles comme le poivron, la carotte et l'aubergine !

### Quelle cuisine ?

Les éléments apportés par l'archéologie nous indiquent que la cuisson des aliments

au moment des sacrifices : casserole, poêle, panier, chaudron, marmite, grande fourchette-pique devaient être les mêmes que ceux qui servaient en cuisine. (*Samuel II, Exode 16/3 et 29/22, Michée 3/3*). Des trouvailles archéologiques attestent l'existence d'instruments pour moulin et tamiser la farine, pour extraire l'huile des olives et le miel des fruits, ainsi que des barattes pour battre le lait. On connaît aussi l'existence des fours à pain. On sait par ailleurs que parmi les modes de cuisson existait le feu à bois bien sûr mais aussi la braise et les briques brûlantes sur lesquelles étaient posés les aliments à cuire (les pains plats par exemple). Les premiers épisodes bibliques concernent des personnages nomades habitant sous des tentes. Ils se nourrissaient essentiellement des moutons de leurs élevages (donnant aussi lait et laine), de la chasse et de la cueillette. Ce sont les mauvaises conditions climatiques (sécheresse et famine) qui obligèrent les hébreux à changer de territoire et à s'installer en Egypte pendant environ 400 ans...

**Catherine Déchellele-Elmalek**

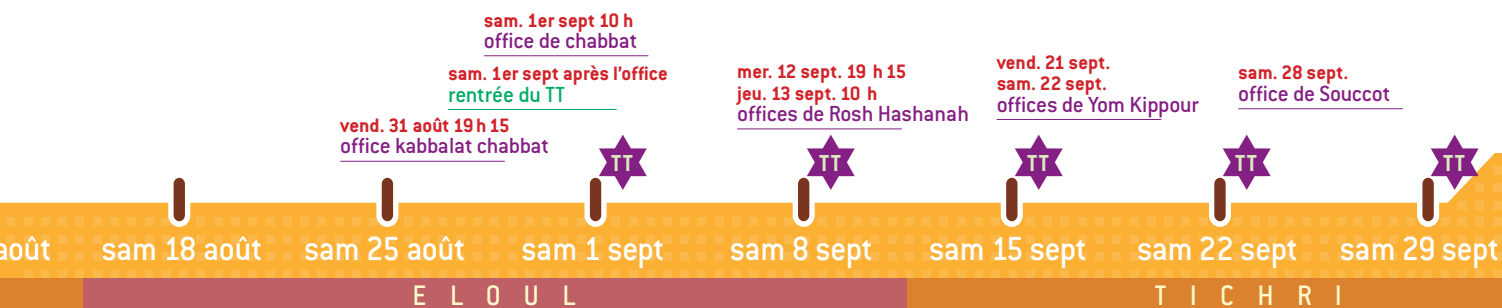
La suite de cet article est disponible sur le site de l'UJLL, rendez-vous dès maintenant sur : [www.ujl-lyon.com](http://www.ujl-lyon.com)



La Bible consacre de longs chapitres à l'alimentation, mais c'est pour lister des aliments interdits, pour traiter de leur aspect agricole, hygiénique, voire médical. Le côté pratique de la cuisine n'est pas abordé. La nourriture y est vue à travers les règles religieuses et non d'un point de vue gastronomique.

Pour mémoire et avant d'aller plus loin, resituons-nous dans le contexte de

se fait le plus souvent à l'extérieur, dans la cour ou à côté de la tente pour la période nomade. Divers endroits de la maison servent de celliers où le blé, la farine, l'huile et le miel étaient conservés dans de grandes jarres. Il n'y a que dans les maisons nobles ou les ensembles palatiaux que l'on retrouve des pièces spécifiques à la préparation des repas. La Bible évoque des ustensiles utilisés par les prêtres



# Monsieur le rabbin...

**V**ous faisiez remarquer, lors d'une de vos interventions, que l'homosexualité est une perversion : « C'est ce que dit la bible dans le livre du Lévitique, chapitre 18, verset 22 : « tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme : ce serait une abomination ». La Bible le dit. Un point c'est tout ! » avez-vous affirmé.

*Cher Rabbin, merci de mettre autant de ferveur à éduquer les gens à la loi de Dieu. J'apprends beaucoup à l'étude de vos cours et j'essaie d'en faire profiter tout le monde. Mais j'aurais besoin de conseils quant à d'autres lois bibliques. Ainsi, je souhaiterais vendre ma fille comme servante, tel que c'est indiqué dans le livre de l'Exode, chapitre 21, verset 7. A votre avis, quel serait le meilleur prix ? Le Lévitique, chapitre 25, verset 44, enseigne que je peux posséder des esclaves, homme ou femme, à condition qu'ils soient achetés dans des nations voisines. Or je souhaiterais acquérir une esclave originaire des Philippines qui ne peuvent être considérées comme une nation voisine. Pourriez-vous m'éclairer sur ce point ? Dois-je me rabattre sur une esclave Espagnole ? J'ai un voisin juif qui tient à travailler le samedi. L'Exode, chapitre 35, verset 2, dit clairement qu'il doit être condamné à mort. Suis-je obligé de le tuer moi-même ? Pourriez-vous me soulager de cette question gênante d'une quelconque manière ?*



*Autre chose : il y a eu dans ma ville un meurtre non-résolu. Comment puis-je trouver une génisse afin de lui briser la nuque dans la rivière d'une vallée comme le recommande le Deutéronome, chapitre 21, verset 4 ? Un dernier conseil : mon oncle agriculteur ne respecte pas ce que dit le Lévitique chapitre 19, verset 19, en plantant deux types de cultures différentes dans le même champ, de même que sa femme qui porte des vêtements faits de différents tissus, coton et polyester. De plus, il passe ses journées à médire et à blasphémer. Est-il nécessaire d'aller au bout de la procédure embarrassante qui consiste à réunir tous les habitants du village pour lapider mon oncle et ma tante, comme le prescrit le Lévitique, chapitre 27, versets 10 à 16 ? On ne pourrait pas plutôt les brûler vifs au cours d'une simple réunion familiale privée, comme cela se fait avec ceux qui dorment avec des parents proches, tel qu'il est indiqué chapitre 20, verset 14 ? Dans l'attente de vos réponses éclairées et avec la pleine confiance que j'accorde à votre perspicacité, recevez, Monsieur le Rabbin, mes plus vifs remerciements.*

**Un fidèle inquiet**

## PROCHAIN ITONI

Parution fin août avec en particulier, une présentation des fêtes de Tischi par le rabbin **François Garaï** et votre calendrier annuel !

- **Vendredi 31 août** à 19h15 : premier office de Kabbalat Shabbat. Venez nombreux !
- **Samedi 1 septembre** à 10 h : office de Shabbat, suivi de la **rentrée du Talmud-Torah**. Plus d'information ci-dessous.
- **Mercredi 12 septembre** à 19h15 : office Rosh Hashanah animée par **René Pferzel** et **Catherine Colin**
- **Jeudi 13 septembre** à 10h : suites des offices de Rosh Hashanah, venez nombreux.
- **Vendredi 21 septembre** au soir : débuts des offices de **Yom Kippour**, animés par le rabbin **Célia Surget**.
- **Samedi 22 septembre** : suite et fin des offices de Yom Kippour avec Célia.
- **Vendredi 28 septembre** : office de Souccot avec repas sous la souccah.
- **Mercredi 3 octobre** à 19h15 : office de Simhat Torah.

## Rentrée du Talmud Torah

Le **1er septembre**, après l'office du samedi matin de Shabbat, auquel vous êtes tous conviés, il y aura la rentrée du Talmud Torah. Au programme, comme tous les ans, il y aura l'inscription des élèves ainsi que leur répartition dans chaque classe et... les cours auront lieu comme chaque année les dimanches matin de 10h à 12h30

## Le site de l'UJLL

Un site pratique et déjà très riche en informations sur les activités de votre communauté (offices, Talmud Torah, fêtes, manifestations culturelles...) mais aussi sur le judaïsme en général et le judaïsme libéral en particulier. Déjà plus d'une trentaine de pages, une galerie photos, des medias, films, sons, émissions ou podcasts, un calendrier des fêtes juives, une page avec plus de 120 liens utiles, et surtout, dès la page d'accueil, l'actualité de la communauté renouvelée chaque semaine.

[www.ujl-lyon.com](http://www.ujl-lyon.com)



## Lettre bimestrielle de l'union juive libérale de lyon

Ont participé à ce numéro : Brigitte Frois, Catherine Colin, Daniela Touati, Frédéric Zeitoun, Catherine Dechelette, Richard, Rémi et Frédéric Guedj.  
Courriel rédaction : [contact@itoni.org](mailto:contact@itoni.org)

le site de l'UJLL : <http://www.ujl-lyon.com>

le blog d'Itoni : <http://blog.itoni.org>

UJLL : 14 rue Garibaldi, 69006 Lyon (code porte : 5682)

Président : Daniela Touati, Secrétaire : Richard Guedj,

Tél. : 0472820683 - Courriel : [danielle.touati@free.fr](mailto:danielle.touati@free.fr)

Prix : 7€ - Abonnement annuel (4 à 5 numéros) : 40€